

LE POST-SEVRAGE-ENGRASSEMENT (P.S.E.) : Résultats d'une enquête auprès d'éleveurs et d'organisations économiques

D. de JUBECOURT

*Institut Technique du Porc
Pôle Économie - 34, bd de la Gare, 31500 Toulouse.*

En 1989, environ un million de porcs ont été produits en France par des élevages post-sevrage-engraisseurs. Le système se développe fortement depuis 1987 et est pratiqué par des éleveurs ayant en moyenne 200 places de post-sevrage et 400 places d'engraissement.

Convenant bien aux éleveurs engraisseurs, le système permet d'améliorer les résultats techniques en engraissement. L'indice de consommation est diminué en moyenne de 0,2 point et les pertes en post-sevrage de 1 %.

Globalement, le système améliore la marge/coût alimentaire par porc entré de 20 % par rapport à l'engraisseur.

Les groupements de producteurs organisent l'approvisionnement en porcelets de 7 kg, le transport des animaux et fixent le prix de vente et d'achat du porcelet, ainsi que la répartition du gain apporté par le système post-sevrage-engraissement.

Post-weaning and feeding herds : inquest results in farms and breeding organizations

In 1989, about 1 million of pigs have been produced in France in post-weaning and feeding herds. The system has extended a lot since 1987 and is practised by pig breeders who have an average of 200 places for post-weaning and 400 places for feeding. Suitable for feeding, the system improves the technical results. Feed conversion ratio is reduced by 0,2 point and post weaning mortality by 1 %.

Globally, the system improves the margin over feed per pig by 20 % compared with feeding only.

Breeding organizations supply the breeders with piglets of 7 kg and transport them ; they establish the sale and purchase prices and also the distribution of the supplementary margin.

INTRODUCTION

Les naisseurs-engraisseurs complets et partiels qui détiennent plus de 60 % des truies et 53 % des porcs à l'engrais constituent l'essentiel de la production porcine française.

Fortement encouragé par les organisations économiques, ce type d'élevage est celui qui, en regard des facteurs de production mis en oeuvre, dégage le meilleur résultat. Il ne peut cependant s'imposer dans toutes les situations et d'autres systèmes de production doivent être proposés aux éleveurs par leurs organisations économiques.

La relative stagnation des résultats techniques des engraisseurs, liée aux difficultés d'approvisionnement en porcelets de qualité, au vieillissement du parc de bâtiment et à une conduite des animaux pas toujours adaptée, a contribué à la recherche de système où chaque éleveur a une fonction bien définie et des tâches spécialisées.

On a ainsi assisté au début des années quatre-vingt à la mise en place de naisseurs producteurs de porcelets vendus au sevrage, pour approvisionner ou bien des stations de post-sevrage collectif, des post-sevrageurs spécialisés ou bien encore plus récemment des élevages post-sevrageurs-engraisseurs.

Que représente aujourd'hui le post-sevrage-engraissement, quels en sont les avantages et les inconvénients pour les éleveurs et les organisations économiques ? C'est pour répondre à ces questions que l'Institut Technique du Porc a réalisé en 1989 une enquête auprès de groupements de producteurs et d'éleveurs pratiquant le système.

1. CADRE DE L'ENQUÊTE

Elle s'est déroulée en deux phases. Une première étape a consisté à demander, par questionnaire envoyé à l'ensemble des groupements de producteurs, le nombre d'élevages post-sevrageurs-engraisseurs présents chez eux, ainsi que leur politique vis à vis du système.

La seconde phase a permis de rencontrer sur les régions Bretagne et Sud-Ouest un échantillon de 7 organisations économiques et un groupe de 17 éleveurs appartenant à chacune d'entre elles, pour préciser le fonctionnement du système post-sevrageur-engraisseur et recueillir leur avis. Les observations de l'enquête ont été confrontées aux résultats de travaux menés sur le même thème dans le cadre du RNED Porc, en particulier sur la région Normandie.

2. IMPORTANCE DU SYSTÈME P.S.E

L'enquête de structure du cheptel porcin réalisée par le SCEES en décembre 1986 donnait pour la première fois une estimation du nombre d'élevages pratiquant le post-sevrage-engraissement.

Ces élevages au nombre de 900 représentaient 1,1 % de l'ensemble des exploitations porcines et détenaient 2,5 % des porcs à l'engrais contre 46 % pour les engraisseurs. Sur les 41 groupements, répartis sur 16 régions ayant répondu à l'enquête réalisée par l'I.T.P., 18 d'entre eux ont au moins un élevage P.S.E. Le développement de ce type d'élevage est récent et a fortement progressé depuis 1986 (Tableau 1).

TABEAU 1
EVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLEVAGES ET D'ORGANISATIONS AYANT DES P.S.E. DEPUIS 1985

Nombre	1985	1986	1987	1988	1989
Nombre d'élevages	7	31	76	134	169
Nombre d'organisations	4	6	15	18	18

Parallèlement à la forte augmentation du nombre d'élevages, le nombre de places de post-sevrage par élevage se situe depuis 1987 autour de 200 places de post-sevrage pour 400 places d'engraissement.

En 1989, la part moyenne des porcs issus de post-sevrage-engraissement dans les groupements ayant répondu à l'enquête est de 12 %. Trois organisations dépassent les 25 % de porcs produits par ce type d'élevage.

Au niveau national, on peut estimer à environ 1 million le nombre de porcs charcutiers issus de ce type d'élevage.

3. LES ÉLEVEURS PRATIQUANT LE SYSTÈME

Le système P.S.E. constitue pour les organisations qui l'ont choisi comme priorité une forme de développement destinée prioritairement aux engraisseurs pour leur permettre d'améliorer leurs résultats.

L'enquête a confirmé que 58 % des éleveurs P.S.E. étaient auparavant engraisseurs, mais il s'agit toujours d'éleveurs ayant une situation financière saine et les capacités techniques nécessaires pour la maîtrise de l'élevage de porcelets.

Parmi les P.S.E., on rencontre également 18 % d'éleveurs qui étaient naisseurs-engraisseurs et qui ont cessé l'activité de naissance en raison de résultats techniques médiocres, pour diminuer le temps de travail consacré au porc, ou bien encore pour les exploitations céréalières dans le but d'augmenter leur marge à l'hectare en faisant consommer plus de céréales par les porcs.

Il y a très peu d'éleveurs qui se sont installés directement comme P.S.E. avec des installations entièrement neuves.

Les exploitations sur lesquelles sont installés des élevages P.S.E. font en moyenne 55 ha et près de 60 % de la surface est consacrée aux céréales. En Bretagne, les P.S.E. sont souvent

des éleveurs laitiers avec des quotas importants et une haute technicité ; il s'agit souvent d'éleveurs ayant entre 45 et 50 ans disposant de trésorerie, ayant une succession assurée sur l'exploitation et donc les possibilités de devenir éventuellement naisseur-engraisseur.

4. ATELIERS ET CONDUITE

4.1. Descriptif

La taille moyenne des ateliers enquêtés s'élève à 365 places de post-sevrage (écart-type 144) et 759 places d'engraissement (écart-type 241). Il s'agit donc d'ateliers de taille importante et près de 50 % possèdent au moins 800 places d'engraissement.

Les post-sevrages avec caillebotis partiel ou sol paillé sont souvent aménagés (42 % des cas de l'échantillon étudié), alors que les engraissements sont récents (moins de 5 ans) ou rénovés. Les porcheries les plus récentes sont toujours avec caillebotis intégral et ventilation dynamique.

En post-sevrage, l'aliment est toujours distribué au nourrisseur en engraissement c'est la distribution en soupe qui domine (58 % des élevages).

4.2. Conduite

La conduite d'un élevage P.S.E. s'apparente à celle des élevages naisseurs-engraisseurs ; elle est définie par :

- l'intervalle de temps entre deux entrées en post-sevrage,
- le nombre de salles, qui dépend de la durée totale d'occupation et de l'intervalle entre deux lots,
- la taille des salles qui doit correspondre à la taille des lots de porcelets entrés en post-sevrage.

La durée moyenne de présence des animaux dans les bâtiments varie de 6 à 9 semaines en post-sevrage et de 13 à 17 semaines en engraissement. Compte tenu de la rotation des lots, un compartiment de post-sevrage peut approvisionner deux salles d'engraissement.

Dans l'échantillon, les intervalles entre deux entrées en post-sevrage vont de 14 à 63 jours. La conduite toutes les 3 semaines est la plus fréquente, mais (Tableau 2) d'autres modes de conduite existent.

La taille moyenne des lots mis en post-sevrage est de 180 porcelets (écart-type 463). 84 % des éleveurs pratiquent un vide sanitaire systématique en post-sevrage, contre seulement 63 % en engraissement.

TABLEAU 2
MODE DE CONDUITE DU POST ENGRAISSEMENT SUR UN ÉCHANTILLON D'ÉLEVAGES

Nombre d'élevages	Intervalle entre 2 entrées en post-sevrage x Nb places	Nombre de salles de post-sevrage x Nb places	Nombre de salles d'engraissement	Durée maximum entre 2 entrées en engraissement
1	14	4 x 170	7/8 x 160	154-168
10	21	3 x 145	5/6 x 143	168-189
2	28	2 x 160	4 x 145	168
2	49	1 x 190	3 x 190	196
4	63	1 x 245	2 x 270	189

Source : Enquête I.T.P. 1989

4.3. Approvisionnement en porcelets

4.3.1. Nombre d'élevages fournisseurs

L'objectif des éleveurs post-sevrageurs-engraisseurs est de pouvoir rentrer régulièrement des lots de porcelets en provenance d'un minimum d'élevages naisseurs, si possible toujours les mêmes. Dans notre enquête, les deux tiers des élevages sont approvisionnés par moins de 4 élevages naisseurs. Il faut en moyenne 3 élevages naisseurs pour remplir un post-sevrage de 180 places. Les post-sevrages aménagés sur paille, qui reçoivent 250 porcelets à chaque livraison, sont approvisionnés par au moins 6 élevages naisseurs et parfois par 10 élevages. La taille moyenne des élevages qui fournissent les porcelets reste comprise entre 35 et 60 truies. Pour limiter à la fois les frais de ramassage et le nombre d'élevages fournisseurs, les groupements imposent aux élevages naisseurs une taille de lot de 20 porcelets minimum.

4.3.2. Poids de réception des porcelets

Dans 70 % des élevages, le poids minimum de réception des porcelets atteint ou dépasse les 6 kg. Un seul groupement parmi ceux visités livre des porcelets au poids minimum de 5 kg, mais c'est la seule organisation où les post-sevrageurs-engraisseurs sont toujours approvisionnés par les mêmes naisseurs. En règle générale, les organisations économiques ont toutes relevé le poids minimum de ramassage et dans tous les élevages visités, le poids moyen des porcelets livrés est supérieur ou égal à 7 kg.

A l'intérieur des lots les écarts de poids sont importants et varient pour un poids moyen de 7,5 kg, de 6 à 11 kg, ce qui oblige nécessairement à trier les animaux selon leur poids à l'arrivée sur l'élevage.

Dans tous les cas, les porcelets livrés sont identifiés au numéro

de l'élevage naisseur, ce qui permet éventuellement de repérer les provenances des porcelets qui posent problème en post-sevrage.

4.3.3. Tri des porcelets

Avant la livraison, les porcelets qui ne font pas le poids minimum, ainsi que ceux présentant des anomalies, sont éliminés par le technicien chargé du ramassage et de l'approvisionnement des P.S.E. Les porcelets refusés ou bien restent chez les naisseurs et sont livrés avec le lot suivant au poids exigé, ou bien sont élevés jusqu'à 25 kg, le groupement les reprenant alors normalement. Une autre solution consiste à mettre les porcelets refusés chez des post-sevrageurs spécialisés qui servent à dégager ces animaux impropres à être mis en place chez les P.S.E. Généralement, les P.S.E. refusent peu de porcelets à l'arrivée un à deux porcelets par lot de 180 livrés. Il arrive cependant que lors des premières livraisons le taux de refus atteigne près de 10 %, les éleveurs étant alors très exigeants sur la qualité des porcelets livrés.

À l'arrivée sur l'élevage les porcelets sont calibrés par poids avant d'être répartis dans les loges. Le sexage peut se faire soit dès l'entrée en post-sevrage, soit au moment du passage à l'engraissement. 75 % des éleveurs enquêtés le pratiquent. Dans tous les cas, et en particulier si compte-tenu de la taille de la salle de post-sevrage aucun tri n'a pu être fait à l'arrivée, le calibrage des porcelets par poids se fait à l'entrée en engraissement.

30 % des éleveurs pratiquent 3 tris : un à l'entrée, selon les poids des porcelets, un second tri a lieu entre 15 jours et 3 semaines après l'entrée pour realloter les plus petits porcelets et les remettre ensemble. À l'entrée en engraissement il y a élimination des plus mauvais porcelets qui sont ou bien vendus à 26 kg, ou bien pour les plus légers, remis dans la bande suivante (si l'intervalle le permet). Lorsque le tri se fait en sortie de post-sevrage, 5 % des animaux peuvent être éliminés avant de rentrer en engraissement ; cela permet aux éleveurs de respecter les objectifs de croissance définis par le type de conduite adoptée.

4.3.4. Plan de prophylaxie

La phase de préparation des animaux pendant la période de post-sevrage est très importante pour l'obtention de bonnes performances en engraissement.

La vermifugation est pratiquée à chaque bande par 95 % des éleveurs et, pendant les 15 premiers jours de post-sevrage, tous les éleveurs utilisent un aliment supplémenté à base de Diméridazole et de Colistine. La supplémentation est systématique en aliment 1er âge. Certains éleveurs pratiquent en outre une nouvelle supplémentation pendant la phase de transition entre l'aliment 1er et 2ème âge ; enfin 15 % des éleveurs enquêtés ont un aliment supplémenté à base de Diméridazole pendant toute la période de post-sevrage.

Habituellement, et sauf nécessité, il n'y a pas de supplémentation pendant la période d'engraissement.

4.3.5. Alimentation

Pendant toute la durée du post-sevrage l'aliment est distribué à volonté au nourrisseur. Tous les éleveurs distribuent deux

aliments : un 1er âge systématiquement supplémenté pendant deux semaines, dont les porcelets consomment en moyenne 6,4 kg, et un aliment 2ème âge pendant 5 semaines dont la consommation moyenne est de 35,6 kg par porcelet. La consommation totale d'aliment porcelet est donc de 42 kg pour un poids moyen d'entrée en engraissement de 28,5 kg.

82 % des élevages utilisent un aliment unique d'engraissement à 3250 kcal ED pendant toute la période. En général les animaux sont rationnés : les mâles sont plafonnés à 2,32 kg d'aliment/porc/jour et les femelles à 2,53 kg. La consommation moyenne d'aliment par porc est de 247 kg d'aliment en engraissement, soit un indice de consommation de 3,18, de 28,5 à 106,2 kg.

4.3.6. Commercialisation des porcs

En moyenne les éleveurs vident une porcherie en 3 fois, la taille moyenne des lots livrés est de 60 porcs, mais en général à la première livraison 25 % des porcs partent ; il y a un écart de 4 à 5 semaines entre le départ des premiers porcs et la vente du dernier lot d'une même bande. Par rapport à la durée moyenne d'occupation du local, l'étalement des sorties vérifié chez quelques éleveurs est de 13 jours comme chez les engraisseurs.

5. RÉSULTATS TECHNIQUES OBTENUS PAR LES P.S.E. (Résultats techniques en engraissement du sevrage à la vente)

Les résultats de gestion technico-économique des élevages que nous avons enquêtés ne séparent pas les périodes de post-sevrage et d'engraissement. Nous avons utilisé les résultats sevrage-vente en les comparant à ceux des élevages suivis en Normandie dans le cadre du RNED et à la moyenne nationale. Il existe une bonne convergence entre les résultats obtenus dans les 3 échantillons.

Sur le plan des résultats techniques en post-sevrage observés en gestion technico-économique, les post-sevrageurs-engraisseurs diminuent leurs pertes en moyenne de 1 % par rapport aux naisseurs-engraisseurs et de 0,7 % par rapport aux post-sevrageurs spécialisés.

En engraissement les post-sevrageurs-engraisseurs obtiennent des résultats très proches de ceux des naisseurs-engraisseurs par contre ils économisent 16 kg d'aliment par rapport aux engraisseurs purs ; ces résultats sont conformes à ceux relevés dans l'enquête auprès des engraisseurs qui sont devenus post-sevrageurs-engraisseurs ; leur indice de consommation s'est en effet amélioré de 0,16 à 0,35 point.

6. BESOINS EN FACTEURS DE PRODUCTION ET RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DES POST-SEVRAGEURS-ENGRAISSEURS

Un faible nombre d'élevages post-sevrageurs-engraisseurs suivis en gestion technico-économique enregistre les charges de structure liées à ce type de production. À travers l'enquête réalisée en 1989 et le réseau RNED Normandie, nous disposons d'éléments permettant de chiffrer les besoins en facteur de production des post-sevrageurs-engraisseurs.

TABLEAU 3
RÉSULTATS TECHNIQUES SEVRAGE-VENTE DE 3 ÉCHANTILLONS D'ÉLEVAGES P.S.E

Période du 01.01.87 au 30.06.88	Enquête I.T.P. 1989	Réseau NORMANDIE (RNED)	RESULTATS NATIONAUX (GTE)
Nombre d'élevages	12	13	210 bandes
Poids à l'entrée (kg)	7,5	7,0	7,3
Poids de sortie (kg)	106,2	105,1	105,7
Pertes (%)	4,8	3,5	4,2
Indice de consommation (kg/kg)	2,93	2,92	2,91
Gain Moyen Quotidien (g/j)	581	610	602
Muscle (%)	54,0	53,2	53,8

6.1. Travail

En moyenne les élevages enquêtés ont un temps de travail par porc qui s'élève à 0,54 heure avec un minimum de 0,34 heure par porc et un maximum de 0,9 heure. En comparaison, le temps de travail moyen de l'éleveur post-sevrage-engraisseur du réseau RNED Normandie était de 0,50 heure/porc pour la période du 01.07.87 au 30.06.88.

L'alimentation représente les trois quarts du temps de travail, les transferts et les tris des porcelets 8 %. Par exploitation le temps de travail consacré à l'atelier porc est d'un millier heures et représente 22 % du temps total de travail de l'agriculteur.

6.2. Investissement

Le coût moyen de la place d'engraissement pour des bâtiments construits en 1987/88 s'élève à 1211 F/place, alors que la place de post-sevrage aménagée coûte environ 400 F/place.

Sur la base de ces prix un atelier correspondant à la taille moyenne des élevages de l'échantillon enquêté, soit 365 places de post-sevrage et 759 places d'engraissement, reviendrait à un peu plus d'un million de francs, soit l'équivalent d'un atelier naisseur de 84 truies.

6.3. Financement

En moyenne le taux de couverture des investissements par les emprunts atteint 88 % par élevage, les trois quarts des dépenses étant couvertes par des prêts bonifiés.

La trésorerie est assurée par une couverture de crédit d'un montant moyen de 542 F/place d'engraissement qui permet de couvrir 65 % du montant des stocks animaux. L'utilisation de l'OCC chez les post-sevrage-engraisseurs est variable selon la situation de chacun. Ainsi en 1988 le quart des éleveurs enquêtés n'a pas utilisé d'OCC, mais le tiers d'entre eux était à 100 % d'utilisation.

6.4. Coût de production

Les charges liées à l'élevage du porcelet en post-sevrage représentent 18 % du coût de production total du porc charcutier chez le P.S.E., soit près de 150 F/porcelet. L'achat du porcelet représente 25 % du coût et l'engraissement proprement dit 57 %.

Sur tous les postes, les écarts entre élevages restent importants. Les charges d'achat du porcelet peuvent représenter de 21 à 28 % du produit par porc et l'aliment de 47 à 64 % du produit par porc.

A titre indicatif, le coût de production moyen d'un échantillon de 15 élevages enquêtés était de 8,83 F/kg de carcasse en 1988. Dans cet échantillon, 60 % des éleveurs fabriquent leurs aliments et ce sont tous d'anciens engraisseurs ou naisseurs-engraisseurs, en partie amortis.

La part des charges de structure (amortissements + frais financiers + main d'oeuvre) représente 13 % du coût de production, alors que l'alimentation et le coût du porcelet constituent 83 % du tout, contre 70 % chez les engraisseurs.

TABLEAU 4
RÉPARTITION DES CHARGES CHEZ 15 POST-SEVREURS-ENGRASSEURS EN 1988

F/porc	Moyenne	Ecart-type	% des charges
Aliment	404	32	57
Achat du porcelet	186	32	26
Divers	26	16	4
Amortissements	36	14	5
Frais financiers	29	16	4
Main d'oeuvre	32	15	4
TOTAL CHARGES	713	41	100

Source : Enquête ITP

6.5. Marge sur coût alimentaire

En moyenne sur les années 1987-1988-1989, on observe (Source : G.T.E.) un écart de marge sur coût alimentaire de 35 F par porc entré en faveur des P.S.E. par rapport aux engraisseurs.

En pleine période de crise, la marge sur coût alimentaire/porc

des éleveurs enquêtés atteignait 139 F (écart-type 30) et dans tous les élevages la marge dépassait 100 F/porc. Le rapport de la marge Engraisseur/P.S.E. atteint en moyenne 0,7, contre 1,8 pour le rapport de marge Naisseur-Engraisseur/P.S.E.

6.6 Revenu de l'élevage

Il doit permettre de rémunérer la main d'oeuvre familiale et les

TABLEAU 5
MARGE/COÛT ALIMENT SELON LE TYPE D'ÉLEVAGE

MARGE/PORC	P.S.E.	E	N.E.*
1987	105 (52)	65 (49)	212
1988	108 (49)	77 (54)	173
1989	202 (87)	167 (94)	341

* Pour les N.E. il s'agit d'une marge/porc produit
() écart-type

Source : G.T.E. I.T.P.

capitaux propres de l'éleveur consacrés au porc et s'apparente donc à un revenu agricole de l'atelier porc. Il est directement fonction du niveau de la marge sur coût alimentaire obtenu et des charges de structure (amortissements et frais financiers) affectés à la production porcine. Pour les élevages enquêtés en Bretagne et sur le Sud-Ouest, il atteint en moyenne, pour 1988, 25 F/porc avec des écarts très importants allant de - 55 F/porc à + 98 F/porc. Le réseau RNED Normandie indique un revenu de l'éleveur, pour la période du 01.07.87 au 31.06.88, de 26 F/porc (écart-type 39). A la même période, les naisseurs-engraisseurs obtenaient un revenu de 67 F/porc produit.

7. RÔLE DES ORGANISATIONS ÉCONOMIQUES

La séparation des fonctions de naissance et d'élevage du porcelet et du porc charcutier renforce le rôle des organisations économiques. Elles assurent en plus des fonctions commerciales et d'encadrement technique, la gestion du système en confrontant les disponibilités en porcelets des naisseurs aux besoins des post-sevreur-engraisseurs, en assurant le ramassage et la livraison des porcelets, ainsi qu'en fixant les prix du porcelet.

7.1. La gestion des flux d'animaux

Les post-sevreur-engraisseurs rentrent régulièrement des porcelets, ce qui permet aux groupements de préparer pour au moins 6 mois le planning de remplissage des post-sevrages.

Le fait d'être obligé de recevoir régulièrement des porcelets constitue pour le post-sevreur-engraisseur une contrainte de travail, mais cela le lie à sa structure et stabilise les groupements en fidélisant les élevages engraisseurs, souvent tentés dans le cadre habituel de la production en bande unique, de s'approvisionner à l'extérieur ou bien de ne pas remplir la porcherie en fonction de l'évolution du prix du porc charcutier.

7.2. Ramassage et transport des porcelets

A l'exception des rares cas de liaison directe entre un naisseur

et un engraisseur, c'est toujours le groupement qui assure le ramassage et le transport des porcelets. En général le ramassage se fait chaque semaine à jour fixe, plutôt le jeudi, mais dans les groupements ayant beaucoup de porcelets à collecter il y a deux à trois jours consacrés à cette activité, qui est alors effectuée par des chauffeurs spécialisés qui ramassent jusqu'à 400 porcelets/jour et utilisent des véhicules légers, du style fourgon qui permettent de transporter de 200 à 250 porcelets.

En moyenne le coût du ramassage du porcelet de 7 kg varie de 4,50 à 6,00 F/animal. La taille moyenne des lots ramassés est assez faible : 35 porcelets/élevage, mais dépend de la taille imposée par le groupement aux éleveurs naisseurs.

7.3. Le prix du porcelet

Il n'existe pas de marché du porcelet ramassé au sevrage ; le prix des porcelets est fixé par chaque groupement qui fait l'intermédiaire et organise les relations entre les éleveurs naisseurs et les post-sevreur-engraisseur.

7.3.1. Prix du porcelet payé au naisseur

Les modes de fixation du prix du porcelet payé au naisseur ne sont pas homogènes entre les groupements. Trois grands modes de fixation du prix de base du porcelet au sevrage existent :

- une indexation sur le prix du marché du porcelet 25 kg en tenant compte de la différence de charges entre le coût d'un porcelet au sevrage et le coût d'un porcelet de 25 kg ;
- une indexation sur le prix du porc charcutier seul, ou avec partage de marge entre le naisseur (33 %) et le post-sevreur-engraisseur (66 %) ;
- fixation d'un prix plancher minimum tenant compte du prix de revient du porcelet au sevrage modulé en fonction des disponibilités et des prix des groupements concurrents.

Le prix de base est fixé chaque semaine ; il s'applique à la tête d'animal. Au prix de base s'ajoute généralement une prime (génétique ou de label) qui bénéficie aux éleveurs remplissant un cahier des charges mis au point par le groupement. La prime, dont le montant varie de 5 à 15 F, peut ou non être incluse dans le prix de base et est payée par l'acheteur.

Dans certains groupements les kg supplémentaires au dessus de 7,5 à 8 kg sont payés de 5 à 8 F et encouragent les éleveurs à produire des porcelets lourds.

Le prix moyen observé tient compte du classement des porcelets. Les groupements appliquent des pénalités pour les porcelets légers (5 à 6 kg) et ceux qui présentent des anomalies. En général ce type de porcelet est payé de 60 à 70 F/tête ; enfin les porcelets les plus mauvais ne sont pas payés du tout.

Les différences de prix (prix de base + prime) entre les organisations sont importantes et atteignent 40 F par porcelet de 7 kg.

7.3.2. Les coûts intermédiaires

Les transactions entre les naisseurs et les post-sevrage-engraisseurs supportent des coûts qui sont facturés aux éleveurs par le groupement.

Les retenues faites au naisseur concernent :

- l'assurance mortalité des porcelets (0,50 F/kg à 0,75 F/kg sur 60 % de la valeur pendant 8 jours),
- les frais de transport et de commercialisation (entre 3 et 6 F/porcelet).

Certains groupements répercutent les frais de transport uniquement sur le post-sevrage-engraisseur. En moyenne les prélèvements faits sur les post-sevrage-engraisseurs qui concernent les frais de transport (de 4 à 6 F) et la marge du groupement (10 à 12 F par porcelet) s'élèvent à 15 F/porcelet et sont homogènes d'une région à l'autre.

7.3.3. Le soutien des cours du porcelet

Les groupements ne peuvent pas se permettre de cesser durablement le remplissage des élevages de post-sevrage-engraissement ; aussi pour inciter les naisseurs à continuer à produire, ont-ils mis en place un prix de soutien garanti du porcelet, qui joue pleinement son rôle en période de cours bas.

Ne bénéficient des prix garantis que les naisseurs respectant les conditions suivantes :

- taille d'élevage minimum,
- peuplement et renouvellement avec les reproducteurs du schéma du groupement,
- suivi technique obligatoire (G.T.T.T.)
- application du plan de prophylaxie et respect des vaccinations.

En 1986 et 1987, le prix de soutien variait de 210 à 220 F/porcelet, ce qui permettait de couvrir les charges (hors travail) de l'éleveur (168 F en 1986 et 177 F en 1987 d'après les élevages suivis en GTE - Tableau de bord ITP) et de rémunérer le travail sur la base de 42 F/porcelet. Pour l'année 1988 le prix garanti est tombé à 180 F ; il a été calculé sur la base d'un coût de production de 150 F/porcelet et 30 F pour rémunérer l'éleveur. En atelier plein air, ce prix couvrirait la

totalité des charges, y compris le travail, alors que pour les ateliers en bâtiments, il ne couvrirait pas la rémunération du travail. Le prix de soutien en 1988 a varié de 170 à 200 F selon les organisations, soit un écart de 30 F/porcelet. Un examen des prix des porcelets dans un groupement avec ou non soutien des cours montre également un écart compris entre 30 et 40 F sur le prix du porcelet.

7.3.4. Prix d'achat du porcelet chez le P.S.E.

Le prix observé sur l'année 1988 dans un échantillon de 7 groupements s'établit en moyenne à 194 F/porcelet, avec un minimum de 187 F et un maximum de 215 F, soit 28 F d'écart par porcelet. Ces prix sont tout à fait comparables à ceux obtenus par les P.S.E. suivis en gestion technico-économique en 1988.

Compte tenu de l'amélioration de la conjoncture, le prix moyen d'achat du porcelet en avril 1989 était de 240 F pour un prix perçu par le naisseur de 221 F.

8. TENDANCES D'AVENIR DU SYSTÈME

Dans les différentes régions où le post-sevrage-engraissement connaît un développement, les groupements réfléchissent à la pérennité et à l'amélioration du système. On retrouve quelques grandes tendances partagées par les organisations économiques.

8.1. Viser l'autosuffisance en porcelets

L'avenir repose sur un équilibre délicat à maintenir entre les disponibilités en porcelets des naisseurs vente au sevrage et les besoins des post-sevrage-engraisseurs.

L'objectif des groupements est d'être en permanence autosuffisants en porcelets. Cela suppose de parvenir, à chaque mise en place d'un élevage post-sevrage-engraisseur, de lui associer un ou plusieurs naisseurs.

Pour encourager les naisseurs, le prix de vente du porcelet doit impérativement tenir compte du prix de revient observé dans les élevages naisseurs de chaque structure ; les systèmes d'encouragement à la production d'un porcelet de qualité (primes, paiement des kg supplémentaires...) doivent être maintenus.

Très peu de post-sevrage-engraisseurs sont prêts à devenir naisseurs-engraisseurs ; aussi leur faut-il trouver des solutions pour s'approvisionner en porcelets. La mise en place de maternités collectives ou le partenariat pour aider des naisseurs à investir peuvent constituer des solutions.

8.2. Diminuer les coûts intermédiaires

Il s'agit soit d'inciter les naisseurs à faire eux-mêmes le transport des porcelets, ou bien encore de supprimer les post-sevrage spécialisés : les groupements doivent en effet supporter des coûts intermédiaires supplémentaires de 10 à 14 F pour livrer les porcelets à la sortie du post-sevrage ; d'autre part il existe un risque financier dans la mesure où les post-sevrage préfèrent une rémunération garantie par tête de porcelet (entre 12 et 17 F, selon les organisations, en tenant compte des résultats techniques obtenus).

8.3. Encourager les liens directs entre naisseurs et post-sevrage-engraisseurs

Ce système s'est peu développé jusqu'à maintenant ; il nécessite une taille d'élevage naisseur assez importante (80-100 truies) pour fournir régulièrement des lots de porcelets assez importants, mais permet de limiter le nombre d'élevages fournisseurs et d'améliorer l'état sanitaire des animaux entrés chez le post-sevrage-engraisseur. Le prix du porcelet peut également être plus facilement fixé en tenant compte du coût de production chez le naisseur et le transport n'est pas facturé par le groupement. En moyenne la plus value payée au naisseur atteint 25 à 30 F/porcelet.

CONCLUSION

Le système post-sevrage-engraisseur connaît depuis 1987 un fort développement et est pratiqué par des éleveurs présentant un nombre de places de post-sevrage et d'engraissement équivalent à celui d'un naisseur-engraisseur de 50 truies ; ce sont des éleveurs spécialisés et motivés pour lesquels un approvisionnement régulier en porcelets de qualité est indis-

pensable pour obtenir de bons résultats techniques et se rémunérer correctement.

Bien adapté à des élevages engraisseurs disposant d'une trésorerie saine, le post-sevrage-engraissement offre une nouvelle alternative pour développer et maintenir l'engraissement dans les groupements de producteurs, en complément des élevages naisseurs-engraisseurs.

Il est nécessaire pour préserver l'avenir de pouvoir maintenir l'approvisionnement en porcelets, ce qui suppose de mettre en place des systèmes économiques pérennes dans lesquels une des conditions préalable sera de s'affranchir de la référence aux marchés extérieurs en porcelets, tout en assurant aux naisseurs une rémunération satisfaisante de leurs facteurs de production, et en particulier du travail.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tout particulièrement les organisations économiques, les techniciens et les éleveurs qui ont bien voulu nous rencontrer et nous communiquer des informations.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARCARAZ R., 1987. Enquête sur la structure du cheptel porcin au 1er décembre 1986. S.C.E.E.S. S.P.A. n° 30.
- CARRION R., 1988. Intérêt du post-sevrage associé à l'engraissement. Chambre d'Agriculture de l'Allier. RNED Porc Auvergne.
- DENOUAL C., ANZEL H., 1986. Les post-sevrage-engraisseurs. Colloque du 29 avril 1986 à Niort. 39-47.
- JEGOUSSE M., 1986. Le naissage 3-4 semaines et le post-sevrage-engraissement à Haute-Normandie Porc. Colloque du 29 avril 1986 à Niort. 36-38.
- MEZIERE G., 1988. Le système post-sevrage-engraissement RNED Porc Normandie, E.D.E. de l'Eure.
- SALAÜN Y., 1986. Quelles solutions pour un démarrage en production porcine. Techni-Porc, 9, 7-24.